

SITE INTERNET

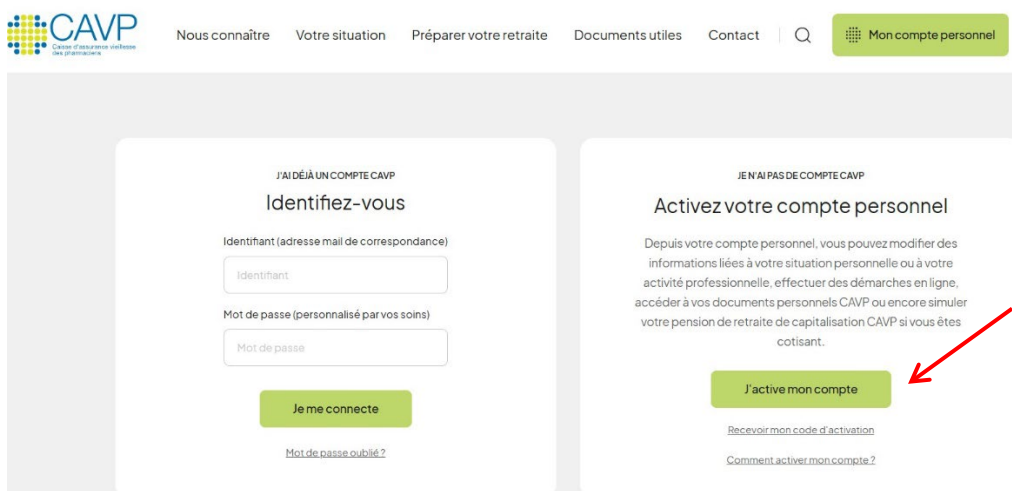
Comment activer votre compte personnel ?

Depuis la page d'accueil www.cavp.fr



- Cliquez, depuis la page d'accueil, sur le bouton vert « Mon compte personnel ».

Double interface d'authentification et d'activation



- Cliquez sur le bouton vert « J'active mon compte », dans l'espace « Activez votre compte personnel ».

Page d'activation du compte (étape 1)

Activez votre compte personnel

ACCUEIL > ACTIVEZ VOTRE COMPTE PERSONNEL

Identifiant
Votre n° de dossier CAVP sur 8 chiffres. Il figure en haut de toutes nos correspondances.

Code d'activation
Ce code vous a été adressé par courrier. Vous pouvez également le recevoir par courriel, en cliquant sur le lien ci-dessous.

[Recevoir mon code d'activation](#)

- Saisissez votre numéro de dossier CAVP (ce numéro sur 8 chiffres figure en haut à gauche de vos documents CAVP).
- Saisissez le code d'activation qui vous a été communiqué par courrier en supprimant les espaces entre chaque caractère et en conservant les majuscules et les minuscules.

Si vous n'avez pas reçu le document sur lequel figure le code nécessaire à l'activation de votre compte personnel, ou si vous avez égaré ce dernier, cliquez sur le lien « Recevoir mon code d'activation » sous le bouton vert « Valider ».

- Cliquez sur « Valider ».

Page d'activation du compte (étape 2)

Si la CAVP détient une adresse mail vous concernant, celle-ci vous est proposée.

 Nous connaître Votre situation Préparer votre retraite Documents utiles Contact | Q

Activez votre compte personnel

ACCUEIL > ACTIVEZ VOTRE ESPACE PERSONNEL

PERSONNALISEZ L'ACCÈS À VOTRE COMPTE PERSONNEL

Afin de personnaliser l'accès à votre compte personnel, veuillez désormais saisir :

1 - Votre adresse mail de correspondance qui constituera votre identifiant définitif (si celle-ci venait à changer par la suite, il vous faudrait la modifier directement depuis ce site). Cette adresse mail est celle qui sera utilisée par la CAVP pour échanger avec vous, notamment dans le cadre des démarches en ligne que vous pourriez effectuer. À chaque compte personnel est associée une adresse mail de correspondance unique.

2 - Votre mot de passe doit comporter 12 caractères au minimum. Pour en augmenter la sécurité, nous vous conseillons d'utiliser les caractères suivants :

- lettres majuscules et/ou minuscules,
- chiffres,
- caractères spéciaux (., @, *, #, etc.).

Pour vous aider, une barre de couleur vous indiquera si le niveau de sécurité de votre mot de passe est suffisant. Si tel n'est pas le cas, votre mot de passe ne sera pas validé. N'hésitez pas à choisir un mot de passe comportant davantage de caractères.

Cette adresse mail avait été renseignée par vos soins dans le précédent site Internet.

Les champs grisés ne sont pas modifiables par vos soins.

Souhaitez-vous la conserver comme adresse mail de correspondance ?

☐ Oui ☐ Non

Conservez précieusement ces informations.

Notez bien que l'adresse mail de correspondance (confidentielle) communiquée par vos soins permettra à la CAVP d'échanger avec vous des informations liées à l'institution et à votre situation personnelle et/ou professionnelle.

Lorsque vous aurez cliqué sur Valider, il conviendra de consulter votre messagerie afin de cliquer, dans les 48 heures, sur le lien qui vous sera adressé par courriel. Au-delà de ce délai, il vous faudra de nouveau procéder à l'activation de votre compte.

- Si vous souhaitez la conserver, cocher OUI, puis :
 - confirmez-la dans le champ dédié,
 - choisissez un mot de passe (12 caractères au minimum, lettres majuscules et/ou minuscules, chiffres, caractères spéciaux : !, @, *, #, etc.),

Pour vous aider, une barre de couleur vous indiquera si le niveau de sécurité de votre mot de passe est suffisant. Si tel n'est pas le cas, votre mot de passe ne sera pas validé.

- confirmez votre mot de passe,
- cliquez sur « Valider ».

- Si vous ne souhaitez pas la conserver, cocher NON, puis :
 - saisissez l'adresse mail de correspondance souhaitée,
 - confirmez-la,
 - choisissez un mot de passe (12 caractères au minimum, lettres majuscules et/ou minuscules, chiffres, caractères spéciaux : !, @, *, #, etc.),

Pour vous aider, une barre de couleur vous indiquera si le niveau de sécurité de votre mot de passe est suffisant. Si tel n'est pas le cas, votre mot de passe ne sera pas validé.

- confirmez votre mot de passe,
- cliquez sur « Valider ».

- Vous allez recevoir un courriel de la part de la CAVP intitulé « CAVP - Confirmez l'activation de votre compte personnel ». Pour finaliser la procédure d'activation de votre compte personnel, cliquez, dans les 48 heures, sur le lien que contient ce courriel. Au-delà de ce délai, il vous faudra de nouveau procéder à l'activation de votre compte.

Si la CAVP ne détient aucune adresse mail vous concernant

CAVP
Caisse d'Allocations Familiales de Paris

Nous connaître | Votre situation | Préparer votre retraite | Documents utiles | Contact | Q

Mon compte personnel

Activez votre compte personnel

ACCUEIL > ACTIVEZ VOTRE ESPACE PERSONNEL

PERSONNALISEZ L'ACCÈS À VOTRE COMPTE PERSONNEL

Afin de personnaliser l'accès à votre compte personnel, veuillez désormais saisir :

1- Votre adresse mail de correspondance qui constituera votre identifiant définitif (si celle-ci venait à changer par la suite, il vous faudrait la modifier directement depuis ce site). Cette adresse mail est celle qui sera utilisée par la CAVP pour échanger avec vous, notamment dans le cadre des démarches en ligne que vous pourrez effectuer. À chaque compte personnel est associée une adresse mail de correspondance unique.

2- Votre mot de passe doit comporter 12 caractères au minimum. Pour en augmenter la sécurité, nous vous conseillons d'utiliser les caractères suivants :

- lettres majuscules et/ou minuscules,
- chiffres,
- caractères spéciaux (!, @, *, #, etc.).

Pour vous aider, une barre de couleur vous indiquera si le niveau de sécurité de votre mot de passe est suffisant. Si tel n'est pas le cas, votre mot de passe ne sera pas validé. N'hésitez pas à choisir un mot de passe comportant davantage de caractères.

Quelle adresse mail de correspondance souhaitez-vous choisir ?

Identifiant (adresse mail de correspondance)

Confirmez l'adresse mail de correspondance

Mot de passe (à personnaliser par vos soins)

Sécurité insuffisante

Confirmez le mot de passe

Conservez précieusement ces informations.

Notes bien que l'adresse mail de correspondance (confidentielle) communiquée par vos soins permettra à la CAVP d'échanger avec vous des informations liées à l'institution et à votre situation personnelle et/ou professionnelle.

Valider

Lorsque vous aurez cliqué sur 'Valider', il conviendra de consulter votre messagerie afin de cliquer, dans les 48 heures, sur le lien qui vous sera adressé par courriel. Au-delà de ce délai, il vous faudra de nouveau procéder à l'activation de votre compte.

- Puisqu'aucune adresse mail n'est détenue par la CAVP :
 - saisissez l'adresse mail de correspondance souhaitée,

- confirmez-la,
- choisissez un mot de passe (12 caractères au minimum, lettres majuscules et/ou minuscules, chiffres, caractères spéciaux : !, @, *, #, etc.),

Pour vous aider, une barre de couleur vous indiquera si le niveau de sécurité de votre mot de passe est suffisant. Si tel n'est pas le cas, votre mot de passe ne sera pas validé.

- confirmez votre mot de passe,
 - cliquez sur « Valider ».
- Vous allez recevoir un courriel de la part de la CAVP intitulé « CAVP - Confirmez l'activation de votre compte personnel ». Pour finaliser la procédure d'activation de votre compte personnel, cliquez, dans les 48 heures, sur le lien que contient ce courriel. Au-delà de ce délai, il vous faudra de nouveau procéder à l'activation de votre compte.

Vous pouvez à présent, en vous identifiant, accéder à votre compte personnel, en cliquant sur le bouton vert « Je me connecte », dans l'espace « Identifiez-vous ».

Bonne navigation !